

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 12 (1973-1974)
Heft: 51

Rubrik: [Concours abonnements]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1



2



3



4



5



6



7



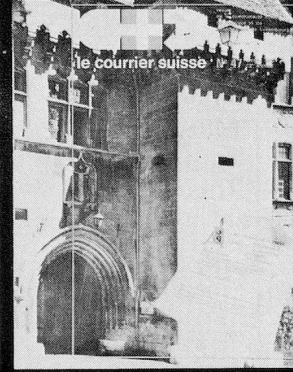
8



9



10



11



12



13



Oui

- OUI je souhaite que le Courrier Suisse se développe
 OUI je participe à votre « concours abonnements »
 OUI j'envoie au Courrier Suisse ma liste d'abonnés
 OUI je mentionne pour chacun le nom, l'adresse et la nationalité
 OUI je référence ma liste par mon nom, adresse et nationalité
 OUI j'inscris sur mon versement les mêmes références
 OUI je verse au n° 210-0900.555-59 du Courrier Suisse
 autant de fois 150 F que j'abonne des amis ou des relations
 OUI j'ai la chance de gagner à votre concours même avec
 un seul abonnement
 OUI je peux participer avec plusieurs versements et plusieurs
 listes
 OUI je référence toujours mes envois
 OUI je joue dès aujourd'hui
 OUI je lirai le règlement et la liste des prix dans le n° 51 de
 décembre 1973

QUEL EST SON SENS QUEL EST SON BUT



SON SENS ! une dynamisation constante de la revue sur base de meilleurs moyens d'actions grâce à un fonds propre permettant un budget réel et plaçant celui-ci aussi près que possible d'un équilibre parfait.

SON BUT ! assurer un développement harmonieux par une audience généreusement élargie agrandissant ainsi le pôle d'attraction pour de nouveaux annonceurs et garantissant aux annonceurs actuels un impact plus sûr aidé en soi par un regain de l'intérêt du lecteur.

Voilà pourquoi ce concours !

Que vous offre-t-il d'agréable concret ?

La possibilité de gagner deux fois... même d'enlever deux fois le premier prix. Oui, nous disons deux fois parce qu'il y a deux premiers prix et il y a deux fois une liste de cadeaux.

PARCE QU'EN FAIT IL Y A DEUX CONCOURS :

1. *Le concours du vouloir*

2. *Le concours de la chance*

Nous l'avons voulu ainsi; en toute équité donner à chacun sa chance, mieux pouvoir la forcer.

Et nous voilà dans le vif du concours : ses règles et son jeu.

1. *Le concours du vouloir*

Le grand prix est gagné par celui ou celle qui aura rentré le plus grand nombre d'abonnés (10 minimum).

Les deuxième, troisième, quatrième prix et ainsi de suite seront attribués en fonction du nombre d'abonnés.

En cas d'égalité, le départage se fait par tirage au sort qui désigne le premier, second, etc. Que ce soit pour 1, 2, 3 ou plus d'équivalences, le tirage au sort sera toujours le seul moyen de sélection et de classement. On gagne avec certitude un prix par liste rentrée (10 abonnés).

On peut rentrer plusieurs listes de dix abonnés et ainsi gagner avec certitude autant de fois un prix qu'il y a de liste.

Cumul pour le grand prix.

La liste ou les listes d'abonnés seront automatiquement additionnées et comptabilisées pour le classement général offrant ainsi la possibilité de gagner le grand prix.

2. *Le concours de la chance*

Simplement être un abonné du Courrier Suisse, en règle de cotisation 150 F pour six numéros et avoir effectué son versement au compte 210-0900 555-59 entre le 1^{er} juillet 1973 (0 heure) et le 22 mars 1974 (24 heures).

QUI PEUT PARTICIPER AU GRAND CONCOURS ?

Le concours est ouvert à tous les abonnés du Courrier Suisse, à la seule condition d'avoir versé le montant de son abonnement 150 F (pour six numéros) et ce pendant la période comprise entre le 1^{er} juillet '73 et le 22 mars '74.

La clôture pour le versement est le 22 mars 1974, avec toutefois élargissement jusqu'au 26 mars inclus, extrême limite pour l'enregistrement du paiement.

Le seul critère de validité est la date limite du 26 mars '74 imprimée sur l'extrait bancaire portant la mise en valeur du montant au crédit du compte n° 210-0900 555-59 du Courrier Suisse auprès de la Société Générale de Banque.

Tous participants acceptent en cas de litige, comme seule valable pour trancher, l'autorité de l'Ambassade de Suisse à Bruxelles.

N'oubliez pas de voir dans notre n° 52 la liste des prix.

